



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 FEVRIER 2020**

L'an deux mil vingt, le trois février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHANOS-CURSON, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane FOURNIER**.

Date de convocation du Conseil Municipal : **28/01/2020**

Date d'affichage : **28/01/2020**

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : **15**

Étaient présents : **Stéphane FOURNIER, Isabelle FREICHE, Michel FRAISSE, Nicole MUCCHIELLI, Jacques PRADELLE, Serge BLACHE, Bruno BOITEUX, Bruno GRAS TACHON, Pascal BAUDE, Juliette GOMEZ, Blandine AZE, Anaïs CHARDON, Benoît MOREL, Sandrine GUIMBAUD.**

Était absent et excusé : **Pascal ROUSSET**

**Anaïs CHARDON a été désignée secrétaire de séance.**

**Le nombre de votants est de 14**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**I – AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION**

---

**I.1 FINANCES**

**1.1.1 Ouverture des crédits d'investissement- Budget général 2020**

Monsieur le Maire rappelle l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice en cours, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser.

## **Budget Principal**

Afin de régler des factures d'investissement avant le vote du budget 2020, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits suivants :

	<b>Total des crédits ouverts au BP 2019</b>	<b>Ouverture anticipée 2020</b>
<b><u>Opération 243 :</u> Voirie</b>		20 000 €
<b><u>Opération 306 :</u> Agence Postale Communale</b>		30 000 €
<b>TOTAL</b>	237 300 €	50 000 €

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à engager :**

- la dépense d'investissement d'un montant de 20 000 € pour l'opération 243 : Voirie,
- la dépense d'investissement d'un montant de 30 000 € pour l'opération 306 : Agence Postale Communale.

## **I.2 PERSONNEL**

### **I.2.1 Recrutement d'un agent technique non titulaire en CDD**

Monsieur le Maire indique que le service technique fonctionne depuis le mois de décembre avec un seul agent titulaire et un agent intérimaire venu en remplacement d'un agent. Il propose la signature d'un CDD de 30h à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 pour faire face à l'activité du service technique sur cette période.

**Le Conseil municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent technique en CDD du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 30 avril 2020 pour une durée hebdomadaire de service de 30 heures.**

## **I.3 AFFAIRES GENERALES**

### **I.3.1 Pourvoi en cassation - Convention d'honoraires avec SCP Garreau Bauer-Violas Feschotte-Desbois**

Monsieur le Maire indique qu'un pourvoi en cassation a été introduit par les consorts Chardon suite à l'arrêt de la Cour d'Appel concernant la procédure au Tribunal Paritaire des Baux Ruraux. Me Dayrem s'est chargé de prendre attache auprès d'un avocat aux conseils, la SCP Garreau Bauer-Violas Feschotte-Desbois qui représentera la commune dans cette procédure. Il est donc nécessaire de signer une convention d'honoraires pour l'ouverture du dossier et la constitution en défense.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec la SCP Garreau Bauer-Violas Feschotte-Desbois.**

### **I.3.2 Pourvoi en cassation - Convention d'honoraires avec Maître Dayrem**

Monsieur le Maire explique que Maître Dayrem nous a envoyé un avenant à la convention d'honoraires du 17 janvier 2019 au titre de son assistance dans le cadre de la procédure de cassation dans le dossier Chardon.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec Maître Dayrem.**

### **I.3.3 Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu deux courriers, un de l'AOC Crozes Hermitage et un du syndicat des vigneron des côtes du Rhône, nous demandant de prendre une motion de soutien à la filière vin. Il précise que depuis octobre 2019, la filière vin est soumise à des droits de 25 % sur le territoire des USA.

Ils demandent le soutien des collectivités locales afin que l'Etat n'abandonne pas cette filière excédentaire.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à treize voix pour et une abstention approuve la motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin.**

### **I.3.4 Distinction citoyenne d'honneur pour Madame Elisabeth PRADELLE**

Monsieur Jacques PRADELLE, ayant un lien de parenté avec Madame Elisabeth PRADELLE, il ne prend pas part au vote.

Le nombre de votants est donc de 13 votants pour cette délibération

Notre concitoyenne Madame Elisabeth PRADELLE née le 2 février 1920, habitante à CHANOS CURSON a fêté son centenaire. A cette occasion, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Madame Elisabeth PRADELLE la distinction de citoyenne d'honneur, qui lui sera remise à l'occasion d'une cérémonie.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents nomme Madame Elisabeth PRADELLE, citoyenne d'honneur de la commune.**

## **I.4 INTERCOMMUNALITE**

### **I.4.1 Convention relative à la mutualisation des frais de fourniture de la psychologue scolaire**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'inspection de l'éducation nationale a adressé à la commune la répartition des contributions pour les fournitures de la psychologue scolaire de l'éducation nationale. La participation des communes adhérentes est réalisée au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune. Le montant de la participation pour l'année 2019/2020 s'élève à 48.92 euros.

La présente convention est consentie et acceptée uniquement pour l'année scolaire 2019/2020.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.**

## **I.4.2 Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de limitation des crues de la Veune et du Merdarioux sur les ouvrages et terrains communaux**

Dans le cadre du projet de limitation des crues de la Veune, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire qu'ARCHE AGGLO puisse accéder à certains terrains communaux pour procéder aux travaux sur ces terrains ou sur certains ouvrages par délégation de maîtrise d'ouvrage.

**Le Conseil Municipal appelé à délibérer à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise ARCHE-AGGLO à :**
  - **Réaliser les travaux de limitation de crues de la Veune et du Merdarioux sur les ouvrages et terrains communaux par délégation de maîtrise d'ouvrage**
  - **Accéder aux zones de travaux via les parcelles communales.**
  
- **Autorise le Maire à signer tout document afférant à la présente délibération**

## **II – AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION**

---

**II.1 Délégations du Maire**

**II.2 Permanences pour les élections municipales de 2020**

**II.3 Réunion avec le CAUE le 18 février 2020 à 18h30**

**II.4 Commission de contrôle des listes électorales le 20 février 2020 à 11h**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h19

Vu par nous,

Le 4 février 2020,

**Stéphane FOURNIER,**

**Maire de CHANOS-CURSON.**

